

9 août 2022
Français
Original : anglais*

**Trentième Réunion des chefs des services
chargés au plan national de la lutte
contre le trafic illicite des drogues,
Amérique latine et Caraïbes**

Guatemala, 4-7 octobre 2022

Point 4 de l'ordre du jour provisoire**

**Application des recommandations adoptées
à la vingt-neuvième Réunion des chefs des services
chargés au plan national de la lutte contre le trafic
illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes**

**Application des recommandations adoptées à la vingt-
neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan
national de la lutte contre le trafic illicite des drogues,
Amérique latine et Caraïbes**

Note du Secrétariat

1. À leur vingt-neuvième Réunion, tenue à Lima du 7 au 11 octobre 2019, les chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues (HONLEA), Amérique latine et Caraïbes, ont adopté une série de recommandations après que des groupes de travail eurent examiné les thèmes répertoriés ci-après.
2. Conformément à la pratique établie, un questionnaire sur l'application de ces recommandations a été envoyé aux gouvernements le 6 juin 2022, accompagné d'informations relatives à la trentième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes, et assorti d'une date limite de réponse fixée au 13 juillet 2022.
3. Le présent document récapitule les informations que les gouvernements ont communiquées à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) dans leurs réponses au questionnaire précité.
4. Au 8 août 2022, des réponses avaient été reçues des Gouvernements des pays suivants : Argentine, Bolivie (État plurinational de), Colombie, Costa Rica, El Salvador, Espagne, France, Guatemala, Guyana, Honduras, Mexique, Nicaragua, Pérou et Venezuela (République bolivarienne du). Ces réponses ont été résumées dans le présent document.

* Disponible uniquement en anglais, espagnol et français, qui sont les langues de travail de cet organe subsidiaire.

** [UNODC/HONLAC/30/1](#).



Thème 1. Surveillance policière fondée sur le renseignement, lui-même reposant sur la collecte, la compilation, l'analyse et l'échange de renseignements criminels aux niveaux national, régional et international

Recommandation 1

Les gouvernements sont encouragés à élaborer ou mettre à jour des supports de formation et des outils consacrés à l'analyse de renseignements criminels et à faire en sorte que des formations soient régulièrement dispensées dans ce domaine, en particulier par les institutions spécialisées dans la formation des services de détection et de répression. Les programmes de formation pourraient être axés sur différents niveaux, en ciblant respectivement les responsables hiérarchiques, les agents de première ligne et les analystes du renseignement.

5. Dans l'État plurinational de Bolivie, le Centre international de spécialisation dans le renseignement et les enquêtes policières pour la lutte contre les stupéfiants est devenu pleinement opérationnel en 2022. Il forme les policiers à la collecte, au traitement et à l'analyse des données et du renseignement.

6. L'académie colombienne de lutte contre les stupéfiants organise des cours diplômants portant, entre autres, sur le renseignement stratégique en matière de lutte contre les stupéfiants. Des programmes universitaires sont proposés dans une école de renseignement et de contre-espionnage de la Police nationale colombienne et à l'ERCAIAD, école de renseignement des Amériques pour la lutte contre les stupéfiants.

7. Au Costa Rica, des activités de formation ont été menées avec la Communauté des polices d'Amérique, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et l'École de police ibéro-américaine, ainsi qu'en coopération avec les États-Unis d'Amérique, la Colombie et le Costa Rica, entre autres. Elles portaient sur l'analyse du renseignement, l'analyse stratégique et l'analyse des opérations. À l'École de la magistrature, une formation sur le renseignement policier a été dispensée à 200 fonctionnaires dans le cadre de 11 cours (2020-2022).

8. En El Salvador, la Division de la lutte contre les stupéfiants de la Police nationale civile propose un plan de formation continue sur des sujets liés au renseignement criminel, qui s'adresse aux analystes et au personnel chargé des enquêtes et des opérations spéciales. En 2021, 51 stages ont été organisés pour 247 membres du personnel.

9. En France, les renseignements criminels sont collectés, compilés, analysés et échangés aux niveaux national, régional et international, par exemple par l'intermédiaire du Centre opérationnel d'analyse du renseignement maritime pour les stupéfiants (MAOC-N) et de plusieurs bureaux de liaison de la France, situés par exemple dans les Caraïbes. Des cours de niveaux différents sont dispensés selon le niveau hiérarchique et le type de service. L'ensemble des agents des douanes sont formés régulièrement à l'analyse du renseignement.

10. Au Guatemala, un cours de spécialisation avancée en analyse criminelle a été élaboré par la Sous-Direction générale des études et de la doctrine de la Police nationale civile, avec le concours de l'ONUDC sur place.

11. Au cours de la période 2021-2022, les agents du Service de lutte contre les stupéfiants des douanes et de la Force de police du Guyana ont participé à 22 cours, notamment à la formation internationale de base en analyse de la collecte de renseignement (El Salvador) et aux stages nationaux proposés par le Ministère de l'intérieur.

12. Au Honduras, le renforcement continu des capacités de l'ensemble du personnel de la police est stimulé par le soutien des écoles de formation de la police et d'autres organismes nationaux ou étrangers participant aux activités de détection et de répression et aux poursuites pénales.

13. Au Mexique, selon les registres tenus par le Bureau du Procureur général (plus précisément, le service de gestion des carrières du ministère public, de la police et des experts), au cours des trois dernières années, 47 activités pédagogiques ont été organisées, qui portaient sur l'analyse des données et du renseignement numériques, la cybercriminalité et les médias sociaux et leurs conséquences. L'Institut national des sciences pénales est l'organe subsidiaire du Bureau du Procureur général chargé de dispenser un enseignement supérieur et une formation technique et professionnelle, de mener des recherches universitaires, scientifiques et technologiques et de contribuer à l'élaboration des politiques publiques en matière de justice pénale et de sécurité publique.

14. Au Nicaragua, l'Institut d'études supérieures de l'Académie de police Walter Mendoza Martínez organise des programmes de formation annuels pour les nouveaux employés et les employés permanents spécialisés dans les enquêtes sur les infractions liées au trafic de drogues, tant pour les cadres que pour les agents de première ligne.

15. Au Pérou, la Direction générale du renseignement du Ministère de l'intérieur a mené, entre 2020 et juin 2021, 29 activités de formation pour différents secteurs et institutions auxquelles ont participé 418 fonctionnaires. La Police nationale a dispensé, par l'intermédiaire des écoles de ses directions spécialisées, des cours sur le renseignement et les enquêtes aux services spécialisés dans le trafic de drogues et les infractions connexes.

16. Ces dernières années, le Portugal a assuré la formation spécialisée et continue de professionnels, qui se sont perfectionnés dans la collecte, l'analyse et le traitement des renseignements criminels en vue de prévenir et de combattre le trafic de drogues et le blanchiment d'argent qui y est associé.

17. En Espagne, conformément à la politique de formation du pays, des activités en présentiel et en ligne sont proposées aux chefs des services et au personnel technique sur diverses questions liées aux drogues, y compris le renseignement. Les bases de données nationales ont été améliorées en vue de la collecte de renseignements stratégiques.

18. En République bolivarienne du Venezuela, le Centre d'études avancées sur les drogues a organisé, en 2021, 50 activités de formation sur l'offre et la demande de drogues à l'intention de 2 600 personnes issues de divers organismes du secteur public, de groupes de sécurité civile et d'institutions du système de santé publique.

Recommandation 2

Les gouvernements devraient régulièrement prendre les mesures nécessaires pour soutenir les initiatives visant à renforcer la confiance entre les services de détection et de répression à l'échelle nationale, régionale et internationale, de manière à faciliter les échanges de renseignements criminels qui peuvent permettre d'intervenir.

19. Dans l'État plurinational de Bolivie, la Direction générale de la Force spéciale bolivienne de lutte contre le trafic de drogues a créé des canaux de communication avec ses homologues aux niveaux régional et international pour l'échange d'informations et de renseignements. Elle participe activement à l'application des accords bilatéraux et régionaux.

20. En Colombie, l'échange de renseignements criminels est essentiellement lié à la Convention sur les substances psychotropes de 1971 et à la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988. De solides relations interinstitutions ont été établies avec plusieurs autres pays, et les opérations conjointes ont été couronnées de succès. Il est nécessaire d'améliorer les canaux de communication interinstitutions et les mécanismes permettant de mettre en commun les retours d'information et les enseignements à retenir.

21. Au Costa Rica, les forces de police rattachées au Ministère de la sécurité publique mènent régulièrement des opérations conjointes avec les services nationaux

de détection et de répression chargés de la lutte contre la criminalité. Au niveau régional, les informations sont mises en commun dans le cadre de la Communauté de renseignement de la police d'Amérique latine et des Caraïbes, des sous-commissions techniques d'INTERPOL et de la Commission des chefs et directeurs de la police d'Amérique centrale, du Mexique, des Caraïbes et de Colombie.

22. En 2021, la Division de la lutte contre les stupéfiants de la Police nationale civile d'El Salvador a envoyé 86 demandes à ses homologues concernant des informations liées aux drogues, et en 2022, 47 demandes à ce jour. En 2021, le pays a répondu à six demandes, et en 2022, à une seule demande à ce jour. Il participe au Programme mondial SMART (Programme mondial de surveillance des drogues synthétiques : analyse, situation et tendances) de l'ONUDC.

23. En France, l'Office antistupéfiants (OFAST), créé le 1^{er} janvier 2020, fait travailler au sein d'une même structure policiers, gendarmes, douaniers et magistrats. Un réseau européen de référents douaniers a également été créé. La Mission nationale de contrôle des précurseurs chimiques (MNCPC) collabore étroitement avec la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières et l'OFAST. Un signalement de la MNCPC en 2021 a permis le démantèlement par les forces de police d'un laboratoire clandestin à Montpellier.

24. Au Guatemala, des renseignements criminels ont été échangés entre plusieurs organismes nationaux ainsi qu'avec des agences de renseignement internationales. Le ministère public a conclu un accord pour la création d'un centre interinstitutionnel de lutte contre les stupéfiants dans le pays. Un accord international a été conclu entre la Colombie, le Costa Rica, l'Équateur, le Guatemala et le Mexique, qui a permis la mise en commun de renseignements et la coordination des opérations, lesquelles ont abouti à l'opération Harpon de Neptune. La première réunion régionale des procureurs chargés des infractions liées aux drogues, qui s'est tenue en novembre 2019, a rassemblé des procureurs de neuf pays. En juin 2020, une réunion de suivi virtuelle a été organisée.

25. Au Guyana, les services de détection et de répression mènent des campagnes de sensibilisation de la population locale et des activités en collaboration avec des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux pour regagner la confiance de la société. Au niveau international, plusieurs ministères chargés de la lutte contre l'offre et la demande de drogues ont participé à des conférences et séminaires régionaux et internationaux.

26. Le Honduras encourage la coopération à différents niveaux afin d'obtenir de meilleurs renseignements et de meilleurs résultats dans le cadre d'activités conjointes.

27. Au Mexique, le Bureau du Procureur général participe activement au réseau ibéro-américain de procureurs spécialisés dans la lutte contre la drogue de l'Association ibéro-américaine des ministères publics.

28. Le Nicaragua s'efforce, par l'intermédiaire de différents organismes interinstitutionnels et internationaux, de renforcer la coopération et la coordination pour améliorer l'échange d'informations.

29. Au Pérou, la Direction générale du renseignement du Ministère de l'intérieur échange en permanence des informations avec les services de renseignement du Mexique, du Brésil et de la Colombie, entre autres pays. Les divisions concernées échangent régulièrement des informations avec le système national de renseignement et avec d'autres organismes nationaux et internationaux. En outre, la Police nationale a signé des traités et des accords internationaux avec plusieurs pays de la région concernant l'échange d'informations, les enquêtes parallèles, la mise en commun de données d'expérience et l'analyse des tendances et des risques.

30. Au Portugal, des mesures ont été prises pour renforcer la coopération entre les entités nationales du secteur public et faciliter l'échange d'informations entre elles et avec le secteur privé. La police judiciaire a soutenu des initiatives d'échange international d'informations.

31. En Espagne, des réunions régulières sont organisées entre les organes de sécurité de l'État au niveau local, au niveau des communautés autonomes et au niveau national afin de favoriser l'échange d'informations. Au niveau international, il y a un échange permanent de renseignements criminels, dans un cadre bilatéral et dans le cadre d'enceintes multilatérales telles qu'INTERPOL, la plateforme pluridisciplinaire européenne contre les menaces criminelles de l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol), et le réseau de coopération Sirene (supplément d'information requis à l'entrée nationale), ainsi que l'ONUDC, l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

32. En République bolivarienne du Venezuela, des réunions bilatérales organisées avec plusieurs pays pour l'échange de renseignements ont donné des résultats positifs.

Recommandation 3

Les gouvernements devraient appuyer les efforts mis en œuvre par les services de détection et de répression pour renforcer les capacités à analyser les renseignements criminels et pour promouvoir et mettre en pratique une surveillance policière fondée sur le renseignement.

33. Dans l'État plurinational de Bolivie, des membres du Centre de coordination des opérations de lutte contre les stupéfiants ont participé au premier atelier national sur le renseignement en qualité d'animateurs et de stagiaires. Cet atelier a été l'occasion d'analyser, dans un cadre pédagogique, les renseignements criminels afin de promouvoir la surveillance policière fondée sur le renseignement. En outre, un certain nombre de manuels et de protocoles ont été adoptés afin de renforcer les enquêtes et l'analyse des renseignements criminels.

34. La Colombie a introduit dans son code de procédure pénale, par l'adoption de la loi 600 de 2000, des dispositions sur des techniques d'enquête spéciales, notamment l'infiltration et les livraisons contrôlées (voir la recommandation 5 ci-dessous). En outre, les activités des forces de sécurité s'appuient sur les mécanismes de coopération mondiaux, les institutions internationales et une coopération tactique renforcée avec des organisations telles qu'Europol et INTERPOL et avec les pays touchés par la production et le trafic de drogues.

35. Au Costa Rica, un modèle de gestion et d'administration des services de police fondé sur le renseignement et la preuve est en cours de mise en œuvre ; il a été certifié conforme à la norme internationale ISO 9001:2015 relative aux systèmes de gestion de la qualité. En outre, l'analyse des renseignements a été renforcée par le recrutement de personnel spécialisé et l'adoption d'outils technologiques. Le développement du travail de renseignement a également bénéficié d'un soutien international.

36. La Division de la lutte contre les stupéfiants de la Police nationale civile d'El Salvador est en train de concevoir un centre de surveillance pour améliorer l'utilisation des renseignements, de définir sa mission et d'établir le budget de ce chantier.

37. En France, l'OFAST comporte un Pôle renseignement à Nanterre ainsi que 13 antennes régionales et 11 détachements territoriaux. L'information est partagée via les 104 Cellules de renseignements opérationnels sur les stupéfiants (CROSS), qui sont les relais de l'OFAST dans les territoires. Le réseau des attachés douaniers a été renforcé et il obtient des résultats dans le démantèlement et l'entrave des réseaux criminels.

38. Au Guatemala, la Sous-Direction générale des enquêtes criminelles de la Police nationale civile analyse et interprète les informations en vue de générer des produits de renseignement. Les produits de renseignement et les enquêtes sur le terrain guident le ministère public et déterminent le déroulement des enquêtes.

39. Le Gouvernement guyanien a proposé aux agents des formations internationales et locales sur la surveillance policière fondée sur le renseignement, la police de proximité et les opérations de renseignement.
40. Le Honduras a élaboré des manuels et des règlements afin de garantir l'intégrité des agents et des informations.
41. Au Mexique, conformément à la loi sur le Bureau du Procureur général, un système a été mis en place pour la gestion des informations utiles aux enquêtes, au travail de renseignement et à l'élaboration, entre autres, de stratégies tactiques et opérationnelles.
42. Le Nicaragua a créé plusieurs systèmes d'automatisation de la collecte et du traitement de l'information qui facilitent l'analyse et la production de renseignements, afin de faciliter la surveillance policière fondée sur le renseignement.
43. Au Pérou, de décembre 2020 à juin 2022, les agents de la Direction générale du renseignement du Ministère de l'intérieur ont mené, en coordination avec les institutions des différentes régions du Pérou, cinq opérations de lutte contre le trafic de drogues, démantelant ainsi plusieurs organisations de trafiquants de drogues. En outre, sur la base d'informations et de renseignements, la Direction générale, agissant en coopération avec plusieurs autres services d'enquête nationaux et locaux, ainsi qu'avec la police et les autorités douanières belges, a saisi 224,14 kg de chlorhydrate de cocaïne dans le port d'Anvers, en Belgique. En outre, un individu a été arrêté pour trafic de drogues et meurtre lors d'une opération menée conjointement par la Direction générale, INTERPOL et des enquêteurs équatoriens.
44. Le Portugal assure la formation continue et spécialisée de divers professionnels, qui se perfectionnent dans la collecte, l'analyse et le traitement des renseignements criminels en vue de prévenir et de combattre le trafic de drogues et le blanchiment d'argent qui y est associé.
45. En Espagne, les services de renseignement criminel des forces de sécurité de l'État établissent des rapports de stratégie et d'opération qui alimentent leurs unités chargées des opérations spéciales.
46. En République bolivarienne du Venezuela, la Surintendance nationale de lutte contre les stupéfiants (SUNAD) a constitué une base consignant les données utilisées pour produire des renseignements sur la lutte contre les stupéfiants, lesquels sont ensuite interprétés par le Bureau du Procureur général et diffusés auprès des différents organismes de sécurité de l'État qui luttent contre le trafic de drogues. Ce processus a été décisif car il a permis de procéder à des arrestations, à des saisies de drogues illicites et à la confiscation de biens mobiliers et immobiliers associés au trafic de drogues.

Thème 2. Connaissance du mode de fonctionnement et des activités des groupes criminels organisés qui se livrent au trafic de drogues

Recommandation 4

Les gouvernements devraient former leurs autorités compétentes et en renforcer les capacités s'agissant de procéder à des interceptions, de mener des enquêtes et d'engager des poursuites dans les affaires multinationales importantes de trafic de drogues, pour pouvoir désorganiser les filières et démanteler les groupes de trafiquants impliqués.

47. Dans l'État plurinational de Bolivie, le 4 juillet 2022, le Centre international de formation à la lutte contre les stupéfiants a organisé un cours à l'intention des juges et des procureurs dont l'activité est liée à l'interception des drogues.
48. En Colombie, les opérations conjointes et l'entraide judiciaire ont été d'une importance capitale. On peut notamment citer la capture de cibles de grande importance et l'arrestation de dirigeants, notamment le chef du Clan du Golfe en octobre 2021, ainsi que les arrestations de membres du même groupe criminel

effectuées au Panama. Toutefois, il faudrait renforcer la coopération internationale pour développer les opérations transnationales.

49. Le Costa Rica a adopté la loi sur la criminalité organisée (loi n° 8754). En outre, la loi n° 9481 a porté création d'une juridiction spécialisée chargée de mener des enquêtes et des poursuites sur les affaires de criminalité organisée, y compris de trafic international de drogues, et prévu la mise en place du pôle de renseignement de la police. Ces dernières années, le Costa Rica a compté parmi les pays de la région qui avaient saisi les plus grandes quantités de drogues (cannabis et cocaïne), ce qui s'explique en grande partie par la mise en commun d'informations (renseignements) avec des pays comme la Colombie, l'Équateur, les États-Unis et le Panama.

50. En El Salvador, la Police nationale civile a déployé la Division de la police côtière pour renforcer l'interception des cargaisons dans les zones côtières. En 2021, 13 lots de cocaïne (10 836 kg) ont été saisis et 50 personnes font actuellement l'objet de procédures judiciaires. Quinze groupes criminels nationaux ayant des liens avec le trafic international de drogues ont été démantelés et 129 trafiquants et associés ont été poursuivis.

51. En France, l'OFAST rassemble des représentants des administrations impliquées dans la lutte contre la drogue (police, douane, gendarmerie) et organise des formations techniques et opérationnelles. En outre, il élabore chaque année un « état de la menace » relatif aux trafics de stupéfiants et ses corollaires en France.

52. Au Guatemala, la Police nationale civile propose des plans d'action et de mobilisation pour les groupes spéciaux d'intervention rapide et elle a mis en œuvre des plans de détection et de destruction des pistes d'atterrissage illégales. Le ministère public encourage la formation continue des procureurs en matière d'enquêtes et de contentieux.

53. Une soixantaine d'agents du Service de lutte contre les stupéfiants des douanes, du Service des garde-côtes et de la Force de police du Guyana ont participé à des séances de formation sur l'interception, les enquêtes et les poursuites dans les affaires de trafic de drogues international. Le service conjoint de formation maritime SEACOP-V sur les fouilles de navires a notamment contribué à renforcer les compétences des agents en matière de renseignement maritime et de contrôle fluvial.

54. Au Honduras, les mises à jour technologiques ont permis de mener des enquêtes rapides et efficaces, et un cadre de surveillance entre pays voisins a été créé.

55. Au Mexique, le Bureau du Procureur général, agissant par l'intermédiaire du Bureau du Procureur spécial pour les enquêtes sur la criminalité organisée, a la capacité de mener des interventions et des enquêtes.

56. Le Nicaragua a adopté une politique nationale réunissant toutes les institutions nationales concernées et visant à prévenir ou détourner le flux de drogues que les trafiquants cherchent à faire transiter par son territoire, et à empêcher toute tentative des organisations internationales de la criminalité organisée de s'établir dans le pays. S'appuyant sur cette politique, les services de détection et de répression mènent des opérations d'interception, des enquêtes et des poursuites.

57. Au Pérou, la Commission nationale pour le développement et pour un mode de vie exempt de drogues (DEVIDA) est l'autorité chargée de renforcer les capacités des organismes chargés des enquêtes et des poursuites dans les affaires de trafic de drogues, ainsi que du démantèlement des organisations criminelles et de la coopération nationale et internationale dans ce domaine. En 2022, la Police nationale a créé l'Institut national des enquêtes criminelles, un institut de formation pour la police.

58. Le Portugal a renforcé les capacités de ses autorités nationales compétentes pour leur permettre de détecter des affaires de trafic international de drogues, de procéder à des interceptions et de mener des enquêtes à ce sujet.

59. Le Gouvernement espagnol a récemment alloué davantage de ressources à la police pour lui permettre d'améliorer son action. Un plan de sécurité spécial pour la région du Campo de Gibraltar traite les problèmes particuliers de cette zone. Des résultats positifs ont été obtenus concernant le trafic de résine de cannabis en provenance du Maroc.

60. En République bolivarienne du Venezuela, la SUNAD mène des études scientifiques sur les tendances nationales en matière de drogues en analysant les rapports reçus des unités militaires et des services de police, ce qui leur a permis de concentrer leurs efforts et d'améliorer leur efficacité.

Recommandation 5

Les gouvernements devraient encourager leurs services de détection et de répression à recourir à des techniques d'enquête spéciales, y compris des livraisons surveillées, des opérations d'infiltration et autres, afin d'identifier les principaux groupes de trafiquants de drogues, les filières d'approvisionnement et les flux financiers connexes, et de prendre les contre-mesures qui s'imposent.

61. Dans l'État plurinational de Bolivie, la loi n° 913 prévoit le recours à l'interception des télécommunications et aux livraisons surveillées, mais pas à des opérations d'infiltration et autres. Cette question devrait être examinée plus avant en vue d'une mise à jour de la législation actuelle. En avril 2022, l'État plurinational de Bolivie a échangé des données d'expérience sur l'application de techniques d'enquête spéciales dans le domaine du trafic de drogues dans le cadre d'une enquête menée avec les autorités du Pérou. Des réunions similaires sont prévues avec les autorités de l'Argentine et du Paraguay.

62. En Colombie, les techniques d'enquête spéciales sont utilisées depuis la promulgation de la loi approuvant la Convention de 1988. Les articles 15 et 16 de la loi n° 1908 de 2018 habilite les agents infiltrés opérant en ligne à échanger ou envoyer des fichiers aux contenus illicites et à analyser les résultats des algorithmes utilisés pour détecter ces fichiers (voir également la recommandation 2 ci-dessus). Des services d'enquête spéciaux ont été créés pour la détection des flux financiers des groupes criminels, les enquêtes pénales sur le blanchiment d'argent et la confiscation sans condamnation. Les enquêteurs ont reçu une formation supplémentaire pour l'utilisation de techniques spécialisées.

63. Au Costa Rica, par l'intermédiaire de l'autorité centrale désignée par les conventions internationales qui prévoient l'utilisation de ces techniques d'enquête, ces techniques sont fréquemment utilisées, de même que les mécanismes de coopération juridique internationale qui sont nécessaires à leur application.

64. La loi régissant les activités liées aux drogues en El Salvador, adoptée par le décret-loi n° 153, prévoit l'utilisation de techniques d'enquête spéciales telles que l'achat surveillé (art. 58), la livraison surveillée (art. 59) et les collaborateurs (art. 60). Des travaux sont en cours pour actualiser cette loi, le but étant d'améliorer l'application et le contrôle de ces techniques, avec l'aide de l'ONUDC.

65. La France est active dans le recours aux techniques spéciales d'enquête (livraison surveillées, opérations d'infiltration, etc.) ainsi qu'aux enquêtes financières. De nombreuses formations auprès des services de détection et de répression ont lieu sur ces thématiques dans la région Amérique latine et Caraïbes.

66. Au Guatemala, la loi contre la criminalité organisée prévoit des opérations d'infiltration, des livraisons surveillées et l'interception de conversations téléphoniques et d'autres communications. Depuis 2009, la technique de l'interception de conversations téléphoniques a permis de faire aboutir des enquêtes. Un accord de coopération interinstitutionnelle a été conclu entre le ministère public et le Ministère de l'intérieur sur l'application de techniques d'enquête spéciales. Une section de surveillance et de suivi a été créée au sein de la Police nationale civile.

67. Le Gouvernement guyanien a renforcé ses services de détection et de répression et accru le nombre de ses opérations clandestines, ce qui a permis d'appréhender et de poursuivre en justice des membres d'organisations de trafic de drogues.

68. Le Honduras a indiqué qu'une formation et un appui juridique étaient nécessaires dans ce domaine.

69. Au Mexique, la loi sur le Bureau du Procureur général prévoit, dans son article 19, « la publication de protocoles régissant les techniques d'enquête, les livraisons surveillées et les opérations d'infiltration », ainsi que l'exécution de ces opérations d'infiltration et autres et de ces livraisons surveillées. La loi fédérale contre la criminalité organisée énonce, au chapitre 2, intitulé « Techniques d'enquête spéciales », les techniques de ce type que les agents du ministère public peuvent utiliser dans le cadre des enquêtes sur les infractions visées par la loi. L'utilisation de ces outils a été fructueuse.

70. Au Nicaragua, la loi n°735 sur la prévention de la criminalité organisée, les enquêtes et les poursuites relatives à ces affaires et sur l'administration des biens saisis, confisqués et abandonnés prévoit des mécanismes pour l'utilisation de techniques d'enquête spéciales.

71. Au Pérou, la Direction antidrogue dispose de différents groupes opérationnels qui appliquent des techniques d'enquête spéciales telles que les livraisons surveillées, les opérations d'infiltration et les opérations spéciales, ainsi que l'interception et la surveillance du courrier et des communications. Le ministère public, en particulier le bureau du procureur chargé de ces questions, coordonne ces opérations avec le réseau ibéro-américain de procureurs spécialisés dans la lutte contre la drogue.

72. Depuis de nombreuses années, la police judiciaire du Portugal utilise diverses techniques spéciales d'enquête pénale.

73. En Espagne, ces techniques d'enquête sont régulièrement utilisées par les services de police judiciaire dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée. Récemment, les agents infiltrés opérant en ligne ont été davantage utilisés dans la lutte contre la cybercriminalité.

74. En République bolivarienne du Venezuela, conformément à la loi contre la criminalité organisée (*Journal officiel* n° 39.912 du 30 avril 2012), des enquêtes spéciales ont été menées et elles ont abouti à des arrestations et des poursuites.

Recommandation 6

Les gouvernements devraient échanger régulièrement des informations avec leurs homologues sur les modes opératoires, les méthodes de dissimulation, les itinéraires de trafic, les groupes criminels et leurs membres, ainsi que sur les pratiques optimales et les mesures efficaces en matière de lutte contre le trafic de drogues.

75. Dans l'État plurinational de Bolivie, la Direction générale de la Force spéciale bolivienne de lutte contre le trafic de drogues a ouvert plus de 500 canaux de communication avec d'autres pays pour l'échange régulier de ce type d'informations. Depuis le début de l'année 2022, elle a organisé plus de 10 réunions en ligne avec des homologues, principalement dans la région. Elle échange régulièrement des informations par l'intermédiaire du Centre régional de renseignement pour la lutte contre les stupéfiants, et elle a désigné des référents pour un certain nombre de pays.

76. En Colombie, la collaboration a été renforcée avec divers services de détection et de répression nationaux et internationaux, comme Europol, la Communauté des polices d'Amérique (AMERIPOL) et la plateforme pluridisciplinaire européenne contre les menaces criminelles. La Police nationale compile des informations dans son système d'information statistique, criminelle, délictuelle et opérationnelle. Elle peut déployer des opérations conjointes dans le cadre de mécanismes de coopération tels qu'AMERIPOL, Europol et INTERPOL.

77. Au Costa Rica, des réunions bilatérales et multilatérales sont organisées pour favoriser l'échange d'informations et, parallèlement, renforcer la formation du personnel. Il est fait un usage adéquat et constant de la coopération internationale informelle. Les organismes multilatéraux tels qu'AMERIPOL disposent de sous-commissions spécialisées dans certaines formes de criminalité chargées d'examiner, par exemple, les modes opératoires et les itinéraires. Des opérations conjointes sont également menées.

78. La Police nationale civile d'El Salvador a mis en place des canaux de communication pour échanger des informations avec ses homologues sur les modes opératoires, les méthodes de dissimulation, les itinéraires de trafic et les groupes criminels. En outre, des informations sont échangées entre la Sous-Commission de lutte contre le trafic de drogues et le système coopératif d'intégration des informations sur la situation du Commandement Sud des États-Unis.

79. La France échange régulièrement des informations avec ses partenaires d'Amérique latine et des Caraïbes lors de réunions bilatérales et multilatérales dans des enceintes telles que le Programme de coopération entre l'Amérique latine, les Caraïbes et l'Union européenne dans le domaine des politiques sur les drogues (COPOLAD), la force opérationnelle interorganisations Sud (JIATF-S), les bureaux centraux nationaux d'INTERPOL en Amérique latine, Europol et le MAOC-N à Lisbonne, et lors d'échanges tenus dans le cadre du Programme d'assistance technique Europe-Amérique latine pour la lutte contre la criminalité transnationale organisée (El PACCTO).

80. Le Guatemala communique actuellement ces informations par l'intermédiaire d'un certain nombre d'autorités nationales ainsi que de contacts présents dans les agences de renseignement internationales.

81. Régulièrement, le Guyana livre des informations à ses partenaires régionaux et internationaux et collabore avec eux par l'échange de renseignements et d'informations ainsi que dans le cadre de conférences et de visites réciproques. La Force de police et le Service de lutte contre les stupéfiants des douanes du Guyana ont conclu des mémorandums d'accord avec des partenaires, notamment au Brésil et dans la Communauté des Caraïbes.

82. Le Honduras a souligné qu'il fallait élaborer une stratégie et définir des priorités pour les programmes menés dans ce domaine, et améliorer la formation.

83. La position internationale du Mexique est régie par le principe de la responsabilité commune et partagée. En conséquence, le Bureau du Procureur général affirme son engagement international à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue.

84. La Police nationale du Nicaragua échange régulièrement des informations avec les services spéciaux de lutte contre les stupéfiants et les organisations internationales spécialisées, par exemple la Commission des chefs et directeurs de la police d'Amérique centrale, du Mexique, des Caraïbes et de Colombie, ainsi qu'avec INTERPOL, AMERIPOL et l'ONUDC.

85. Au Pérou, la Direction antidrogue coordonne son action avec un certain nombre de pays de la région auxquels elle est liée par des accords de coopération, ce qui permet des opérations conjointes. Ces opérations ont donné des résultats positifs avec la Bolivie (État plurinational de), le Brésil, le Chili, la Colombie et l'Équateur. Le Pérou agit également dans le cadre d'équipes binationales, ce qui a permis de renforcer les liens de confiance et rendu possible, par exemple, des livraisons surveillées conjointes avec le Brésil et la Colombie en 2021.

86. Le Portugal échange régulièrement ce type d'informations avec ses homologues internationaux.

87. L'Espagne participe à des forums et initiatives de dimension internationale qui permettent l'échange de ces informations. Chaque année, des informations actualisées sur la situation du trafic de drogues en Espagne sont présentées à différents

organismes internationaux, notamment lors de réunions organisées dans le cadre de COPOLAD ou de projets de la Fondation internationale et ibéro-américaine pour l'administration publique et les politiques gouvernementales.

88. En République bolivarienne du Venezuela, la SUNAD a mis en place un système d'échange de renseignements avec la France, les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Espagne, le Mexique, l'Italie et la Fédération de Russie. Ces échanges d'informations ont permis de mener des opérations de lutte contre les stupéfiants qui ont abouti au démantèlement d'organisations qui se livraient au trafic de substances illicites, ainsi que d'alerter rapidement sur d'éventuels trafics.

Thème 3. Renforcement des capacités des pays en matière de détection des nouvelles menaces relatives aux drogues grâce à l'alerte précoce

Recommandation 7

Les gouvernements devraient continuer à encourager la mise au point de leurs systèmes d'alerte précoce consacrés aux drogues d'apparition récente et aux nouvelles substances psychoactives.

89. L'Argentine a continué à entretenir et à améliorer son système intégré d'alerte précoce. Une nouvelle structure permettant une coordination entre l'autorité chargée de la politique en matière de drogues, le Secrétariat pour les politiques intégrées en matière de drogues (SEDRONAR) et le Ministère de la sécurité a été mise en place, dans laquelle intervient la société civile. Le SEDRONAR améliore actuellement, entre autres, la collecte systématique de toutes les informations provenant de ces différents maillons.

90. L'État plurinational de Bolivie effectue actuellement une analyse en vue d'inscrire de nouveaux précurseurs sur les listes de substances placées sous contrôle national, la législation du pays ne prévoyant pas de mesure immédiate en ce qui concerne les nouveaux précurseurs ou les drogues d'apparition récente. Le Centre de recherche technique et scientifique en toxicologie et sur les substances placées sous contrôle participe, en tant que laboratoire accrédité par l'ONUDC, à l'émission d'alertes précoces. Les capacités d'alerte précoce doivent être augmentées au niveau opérationnel (matériel portable).

91. Le système d'alerte précoce de la Colombie s'appuie sur un réseau d'échange d'informations interinstitutions (santé, contrôle et interception). Il détecte l'offre de drogues d'apparition récente, analyse ces substances, évalue les risques liés à leur consommation, à leur production et à leur trafic et émet des alertes à l'intention des populations concernées.

92. Le Costa Rica a mis en place des mécanismes de coordination opérationnelle permettant aux services de détection et de répression de livrer des renseignements sur les nouvelles drogues et les nouvelles formes de trafic de ces drogues. Dans ce pays, c'est le laboratoire de police scientifique qui détecte ces drogues. Les résultats de ses analyses sont archivés, mais il faudra prévoir à l'avenir un mécanisme permettant leur comparaison systématique.

93. Au cours de la période 2020-2021, El Salvador a mis en œuvre, avec l'appui du Programme mondial SMART de l'ONUDC, un système d'alerte précoce à partir d'un guide publié en 2020 dans le cadre de la deuxième phase du Programme de coopération entre l'Amérique latine, les Caraïbes et l'Union européenne dans le domaine des politiques sur les drogues (COPOLAD II).

94. Le 25 mai 2022, l'Observatoire français des drogues et tendances addictives a activé le système d'alerte rapide de l'Union européenne concernant les nouvelles substances psychoactives après avoir détecté, pour la première fois en France et en Europe, la présence de MEAI (5-méthoxy-2-aminoindane, ou 5-MeO-AI). Les institutions françaises sont également membres du Réseau européen des instituts de police scientifique (ENFSI) et ils reçoivent et diffusent les avis émis par l'Organe

international de contrôle des stupéfiants (OICS). La douane française participe pleinement au réseau d'alerte mis en place par la législation européenne.

95. Le Guatemala collabore avec diverses organisations internationales – dont l'ONUDC (dans le cadre du Programme mondial SMART) et la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD) de l'Organisation des États américains (OEA) – à la mise en place d'un système d'alerte précoce sur son territoire.

96. Le Ministère guyanien de la santé comprend plusieurs départements chargés de la réduction de la demande, qui jouent un rôle majeur dans la surveillance des drogues d'apparition récente et des nouvelles substances psychoactives et les systèmes d'alerte précoce.

97. Au Honduras, on utilise les techniques de la criminalistique dans les services de chimie et de toxicologie pour former à la détection des nouvelles substances.

98. Au Mexique, le Bureau du Procureur général, qui participe au Projet « Ion » de l'OICS, utilise son système de communication des incidents (IONICS) pour surveiller les drogues d'apparition récente et les nouvelles substances psychoactives. Le service national des douanes émet des alertes précoces.

99. Au Pérou, la Direction antidrogue de la Police nationale dispose d'informations sur la prévalence de tous les types de drogues et sur les alertes précoces émises par les autorités d'autres pays, mais la législation nationale ne prévoit pas de système d'alerte précoce. C'est donc la Police nationale qui coordonne les activités menées conjointement avec le ministère public et la Direction générale des médicaments pour prévenir les risques liés aux nouvelles substances psychoactives.

100. Le Portugal est représenté dans le système d'alerte rapide de l'Union européenne qui fournit des informations sur les campagnes de mesures et permet un échange rapide des informations sur les nouvelles substances.

101. Le système espagnol d'alerte précoce (SEAT) a été créé pour détecter les nouvelles substances, échanger des informations à leur sujet, analyser ces substances et prendre des mesures pour prévenir leur apparition. Il fonctionne au niveau national et au niveau des communautés autonomes. L'Espagne participe également, par l'intermédiaire du portail de communication sécurisé IONICS, au Projet « Ion » de l'OICS.

102. En République bolivarienne du Venezuela, une opération d'assistance technique a été lancée par l'ONUDC pour renforcer la détection des nouvelles substances psychoactives et des drogues d'apparition récente.

Recommandation 8

Les gouvernements devraient continuer à investir pour former leurs équipes techniques d'analyse scientifique à la détection des drogues synthétiques et des nouvelles substances psychoactives.

103. Dans l'État plurinational de Bolivie, une formation sur l'utilisation et la manipulation des drogues d'apparition récente est organisée régulièrement par la Division de la formation de la Direction générale de la Force spéciale bolivienne de lutte contre le trafic de drogues. Un soutien international est nécessaire pour que les médecins légistes puisse bénéficier d'une formation technique et disposer des instruments et des modèles de référence nécessaires.

104. En Colombie, dans le cadre du système d'alerte précoce, le Ministère de la justice et du droit facilite les cours spécialisés sur les problèmes liés aux drogues d'apparition récente (cours en ligne de 40 heures destiné aux chimistes de laboratoire, complété par des matériaux de référence certifiés). En outre, 23 juges et 23 procureurs ont été formés aux techniques et méthodes d'enquête et de poursuite dans ce domaine. Huit sessions sur les drogues synthétiques et les nouvelles substances psychoactives

ont été organisées dans différentes régions pour plus de 200 agents de la Police nationale.

105. Le Costa Rica dispose, au sein de la police judiciaire, d'un département spécialisé dans l'analyse criminalistique des preuves, qui se compose d'un personnel spécialisé hautement qualifié. Toutefois, la formation à la détection des drogues synthétiques et des nouvelles substances psychoactives se limite à ce qui est proposé par les organisations internationales.

106. En El Salvador, les fonctionnaires d'un certain nombre d'institutions ont participé à une formation proposée par le Programme mondial SMART de l'ONUDC et l'OEA. L'ONUDC a fait don d'analyseurs de stupéfiants TruNarc et formé les bénéficiaires à leur utilisation. La Police nationale civile a formé un certain nombre de personnes à l'analyse des substances placées sous contrôle, à l'utilisation d'un nouvel appareillage d'analyse et à la validation des méthodes d'analyse des cannabinoïdes et de la cocaïne (en 2021, huit formations ont été dispensées à 74 personnes).

107. En France, le personnel concerné reçoit une formation en participant à des ateliers, tels que ceux organisés par la conférence de la European Academy of Forensic Science et l'ONUDC. Des systèmes de référents analytiques ont été mis en place pour permettre une meilleure transmission des informations au sein des laboratoires de police scientifique.

108. Au Guatemala, la direction actuelle de l'Institut national de police scientifique veille à ce qu'une formation continue soit assurée par l'intermédiaire de l'École de criminalistique, ainsi que dans le cadre de la coopération internationale. Le chef du Laboratoire des substances placées sous contrôle a participé au colloque international des chefs de laboratoires de dépistage criminalistique des drogues organisé à Singapour, en 2019, sous les auspices du Plan Colombo.

109. Si le laboratoire de police scientifique du Guyana dispose de l'équipement nécessaire, il a toutefois besoin d'une formation supplémentaire pour détecter les nouvelles substances psychotropes et les drogues synthétiques.

110. Au Honduras, la formation est assurée par des organismes nationaux et internationaux.

111. Au Mexique, le programme de profilage des drogues du Bureau du Procureur général permet de détecter les précurseurs et les produits chimiques essentiels utilisés dans la production de drogues synthétiques, ainsi que les tendances concernant leur usage et les facteurs qui contribuent à la compréhension du marché criminel des drogues, tels que la pureté, la concentration, la combinaison de substances et la détermination de leurs usages licites et illicites. En outre, diverses activités de formation ont été mises en œuvre.

112. Le Nicaragua dispense aux agents travaillant dans les laboratoires de police scientifique un stage de recyclage sur les techniques et les technologies.

113. Au Pérou, le renforcement des capacités est organisé dans le cadre d'une coopération bilatérale et internationale, notamment avec la Police fédérale du Brésil et l'ONUDC.

114. Le Portugal investit en permanence dans la formation de médecins légistes du laboratoire de police scientifique de la police judiciaire.

115. En Espagne, la Guardia Civil participe actuellement au projet européen « White Snow », dirigé par la Pologne, et au projet « CHEMTEC », dirigé par les Pays-Bas, qui prévoient une formation technique sur le sujet. Les forces de sécurité de l'État élaborent des documents techniques qui fournissent des orientations actualisées sur la recherche et le démantèlement des laboratoires qui fabriquent des drogues, y compris de nouvelles substances psychoactives.

116. La République bolivarienne du Venezuela prévoit de créer un centre de criminalistique, bien que les ressources financières et humaines nécessaires se fassent toujours attendre.

Recommandation 9

Il faut que les gouvernements renforcent les capacités des laboratoires de police scientifique nationaux pour la détection des drogues d'apparition récente et des nouvelles substances psychoactives, en modernisant le matériel et les moyens d'analyse dont ils disposent.

117. L'État plurinational de Bolivie a reçu de l'Union européenne, en 2020, trois nouveaux équipements technologiques : un instrument de chromatographie en phase gazeuse couplé à un spectromètre de masse, un spectromètre infrarouge à réflexion totale atténuée et un instrument de chromatographie en phase gazeuse pour effluves. La Direction générale de la Force spéciale bolivienne de lutte contre le trafic de drogues renforce les capacités dont disposent les laboratoires de police scientifique nationaux dans ce domaine. Il est absolument nécessaire de créer des laboratoires régionaux de lutte contre les stupéfiants dans les différents départements du pays.

118. En 2021, la Colombie a modernisé son équipement en acquérant des spectromètres portables Raman et infrarouge à transformée de Fourier (IRTF). En 2021 également, un laboratoire de chimie a été créé au sein de la Direction des stupéfiants de la Police nationale. Un instrument de chromatographie en phase liquide à ultra-haute performance couplé à un spectromètre de masse en tandem quadripôle-temps de vol, un instrument de chromatographie en phase gazeuse couplé à un détecteur de masse simple quadripôle, un instrument de chromatographie en phase gazeuse couplé à un détecteur à ionisation de flamme, un spectrophotomètre UV-visible et un spectrophotomètre IRTF ont été acquis.

119. Le Costa Rica dispose d'un seul laboratoire de police scientifique. Afin de ne pas saturer ses services, les forces de police effectuent elles-mêmes des tests sur le terrain. L'achat de matériel a permis de renforcer la capacité d'analyse du laboratoire, qui travaille en liaison avec d'autres entités pour l'achat de matériaux de référence. Au cours des trois dernières années, le Département de police scientifique a obtenu une certification internationale pour sa conformité aux normes de toxicologie et de balistique (norme ISO 21043-2, notamment).

120. En El Salvador, le laboratoire compétent de la Police nationale civile a renforcé ses capacités de détection des substances de type amphétamine, des précurseurs chimiques et des nouvelles substances psychoactives, et obtenu la certification ISO/CEI 17025:2017 pour deux méthodes d'analyse.

121. La France est en train de se moderniser et d'acquérir de nouveaux instruments analytiques (chromatographie en phase gazeuse couplée à spectrométrie de masse ou à spectrométrie de masse en tandem, chromatographie en phase liquide couplée à spectrométrie de masse en tandem, et spectrométrie infrarouge). En 2021, cinq dispositifs de chromatographie en phase gazeuse pour effluves couplés à des détecteurs à ionisation de flamme (HS-GC-FID) et trois dispositifs de chromatographie en phase gazeuse couplés à des détecteurs à ionisation de flamme (GC-FID), ainsi que des dispositifs de détection portatifs ont été acquis.

122. Au Guatemala, les laboratoires techniques de police scientifique sont dotés de matériel spécial. Les dispositifs TruDefender et FirstDefender sont notamment utilisés. Il n'est pas encore mené d'enquêtes ou d'opérations d'infiltration sur le deep Web (ou dark Web). Il y a quelques années, l'Institut national de police scientifique a fait l'acquisition d'un instrument de chromatographie en phase gazeuse pour le Laboratoire des substances placées sous contrôle. Il est nécessaire de continuer à acquérir du matériel spécialisé.

123. Le Gouvernement guyanien a équipé les laboratoires de police scientifique du matériel nécessaire pour détecter les drogues d'apparition récente et les substances

psychoactives. Une formation supplémentaire est toutefois nécessaire pour faciliter l'utilisation de ces machines.

124. Le Honduras a acquis de nouvelles technologies (scanner, rayons X et réactifs) et assuré la formation correspondante.

125. Le Mexique actualise et renforce en permanence les capacités criminalistiques de détection des drogues dans le cadre de plusieurs programmes, notamment le programme de profilage des drogues du Bureau du Procureur général. Diverses activités de formation ont été mises en œuvre, notamment un programme de formation annuel et un cours d'intégration destiné aux policiers.

126. Le Nicaragua compte un certain nombre d'entités et de laboratoires compétents dotés des capacités techniques et technologiques nécessaires pour détecter les drogues d'apparition récente et les nouvelles substances psychoactives.

127. Au Pérou, la Direction antidrogue de la Police nationale s'est dotée d'un matériel de haute technologie pour pouvoir analyser les drogues saisies. L'Union européenne aide les institutions péruviennes en leur fournissant du matériel pour l'analyse des substances et l'alerte précoce.

128. En Espagne, les laboratoires sont dotés de nouveau matériel en fonction des besoins des laboratoires de police scientifique et des ressources budgétaires disponibles.

129. En République bolivarienne du Venezuela, les laboratoires de police scientifique répondent aux besoins du pays en matière de détection des drogues saisies, pour alimenter les statistiques nationales.

Recommandation 10

Les gouvernements devraient continuer à stimuler les travaux interinstitutions et l'échange d'informations sur les drogues d'apparition récente et les nouvelles substances psychoactives, aux niveaux national et international. Il faudrait également qu'ils renforcent la formation dispensée dans leurs services de détection et de répression pour leur permettre de reconnaître et détecter les drogues synthétiques et les nouvelles substances psychoactives, et qu'ils équipent ces services d'un matériel de détection et de protection adapté à la gestion des drogues synthétiques.

130. L'État plurinational de Bolivie participe au Projet « Ion » et au Projet « Partenariats opérationnels contre la distribution et la vente illicites d'opioïdes » (projet « OPIOIDS ») de l'OICS. En 2021, il a participé à l'Opération GAPZ. Une formation sur le Système de notification des incidents concernant les précurseurs (PICS) a été dispensée en 2020.

131. En Colombie, la stratégie sur les drogues synthétiques et les nouvelles substances psychoactives prévoit des mesures visant à promouvoir la conception d'instruments techniques et juridiques permettant d'améliorer le fonctionnement du système judiciaire et à renforcer le réseau institutionnel pour lutter contre les problèmes liés aux drogues synthétiques, aux drogues d'apparition récente et aux nouvelles substances psychoactives.

132. Au Costa Rica, les informations ont été diffusées par l'intermédiaire de la Sous-Commission technique d'INTERPOL chargée de la lutte contre les stupéfiants. Faute de matériel permettant la détection sur le terrain et de matériel de protection individuelle permettant de manipuler des drogues synthétiques dangereuses, des mesures ont été prises pour obtenir des antidotes et organiser une formation sur la manière de les administrer.

133. En El Salvador, les informations sont diffusées dans le cadre du Programme mondial SMART de l'ONUDC et du système d'alerte précoce pour les Amériques de la CICAD de l'OEA. Dans le cadre du Programme mondial SMART de l'ONUDC, des ateliers et des réunions en ligne sur la détection des drogues synthétiques et des

nouvelles substances psychoactives ont été organisés. Les institutions concernées ont également pris part aux réunions régionales en ligne organisées par l'Observatoire interaméricain sur les drogues de la CICAD de l'OEA.

134. En France, les échanges d'informations au niveau international sont organisés au sein de l'ENFSI et de l'EMCDDA. Les autorités françaises compétentes utilisent des détecteurs portables basés sur le moyen infra-rouge et sur le Raman (NIRLab, Tactiscan, TruNarc). Les services de police sont moins souvent confrontés à ces nouvelles substances que ne le sont les services des douanes. La formation des agents des douanes à l'identification des précurseurs chimiques est assurée régulièrement. Par exemple, en 2021, une formation conjointe a été dispensée aux cadres des douanes et de la police et aux magistrats.

135. Au Guatemala, bien qu'il n'y ait pas eu de saisies de nouvelles substances psychoactives, les alertes et avis spéciaux émis par l'OICS à ce sujet ont été communiqués aux institutions nationales compétentes. Le personnel concerné a participé à des opérations de détection de nouvelles substances psychoactives et à plusieurs ateliers en ligne sur les drogues synthétiques, les opioïdes et le fentanyl.

136. Au Guyana, le département du Ministère de la santé chargé de la réduction de la demande dispense aux agents, en collaboration avec la CICAD de l'OEA, une formation à la détection de différents types de drogues synthétiques d'apparition récente. Les services de détection et de répression ont rarement rencontré ce type de drogues, et les drogues synthétiques sont généralement saisies en quantités extrêmement faibles.

137. Le Honduras a indiqué que les informations étaient diffusées dans le cadre d'opérations interinstitutions.

138. Le Mexique contribue à la diffusion d'informations et de bonnes pratiques internationales dans le cadre de sa coopération avec des organisations internationales. Le Groupe technique pour le contrôle des drogues synthétiques a établi des canaux de communication avec différentes entreprises privées de l'industrie chimique. En outre, le Bureau du Procureur général dispose d'un service de formation et de gestion des carrières.

139. Le Nicaragua utilise, au niveau international, les outils et ressources fournis par des organisations internationales spécialisées telles que l'OICS, l'ONUDC, INTERPOL et la Commission des chefs et directeurs de la police d'Amérique centrale, du Mexique, des Caraïbes et de Colombie.

140. Le Pérou étant un pays producteur de cocaïne, le personnel concerné est donc hautement spécialisé dans sa détection. Des activités de formation et de sensibilisation sont menées pour reconnaître les drogues synthétiques et les nouvelles substances psychoactives à l'aide du matériel TruNarc. Le Pérou participe aux ateliers de l'Observatoire interaméricain sur les drogues de la CICAD et des commissions mixtes concernées.

141. Le Portugal a encouragé le travail de mise en commun des informations sur les nouvelles substances psychoactives au niveau national et international, et dispensé aux services de détection et de répression une formation sur la détection des nouvelles substances psychoactives et le matériel de protection.

142. Le système espagnol d'alerte précoce (SEAT) assure la mise en commun des informations sur les nouvelles drogues et substances psychoactives, et l'Espagne participe à divers projets internationaux sur ces questions.

143. En République bolivarienne du Venezuela, des sessions de travail ont été organisées pour concevoir le contenu de la formation sur les nouvelles substances psychoactives au Centre d'études avancées sur les drogues.

Thème 4. Élargissement de la portée des systèmes nationaux de surveillance des cultures illicites : expériences et perspectives

Recommandation 11

Les gouvernements devraient mettre en place des systèmes nationaux complets de surveillance qui soient fondés sur des données scientifiques. Cela suppose une coordination et des efforts d'analyse conjointe de la part des organes nationaux sur le plan technique, ainsi qu'une coordination au plus haut niveau politique, pour faire en sorte que les analyses ainsi réalisées alimentent l'élaboration des programmes et des politiques.

144. L'Observatoire colombien des drogues centralise les informations émanant des différents départements et mène des études et des travaux de recherche sur les différents maillons de la chaîne de valeur des drogues. Le Système intégré de surveillance des cultures illicites de l'ONUDC produit des données techniques et scientifiques sur l'évolution et l'étendue des cultures illicites dans les zones présentant un intérêt particulier, et analyse la corrélation entre cette évolution et des phénomènes tels que le développement alternatif, les groupes armés et l'état de l'environnement, générant ainsi des informations permettant aux autorités compétentes d'adapter les politiques publiques, si nécessaire.

145. Au Costa Rica, le pôle de renseignement de la police récupère des données provenant de différentes sources d'informations publiques et privées, qui sont utiles pour les enquêtes judiciaires et le maintien de la sécurité publique. L'utilisation de cet outil devrait être davantage encouragée.

146. En El Salvador, la police procède au géocodage des zones dans lesquelles des plantes ont été saisies. Il existe peu de zones de culture de cannabis dans le pays.

147. Au Guatemala, les institutions publiques mettent en œuvre des politiques, des plans et des stratégies de lutte contre le trafic de drogues qui sont censés reposer sur des données scientifiques et des informations préalablement analysées.

148. Pour réduire les cultures illicites, comme le cannabis, le Guyana élabore un cadre qui permettra de les combattre et de les surveiller tout en se concentrant sur des solutions de substitution pérennes.

149. Au Honduras, le seul système fondé sur des données scientifiques est le dispositif d'interception des communications.

150. Le Mexique coopère avec l'ONUDC dans le cadre d'un projet intitulé « Système de surveillance des cultures illicites sur le territoire mexicain », qui vise à mesurer la productivité des zones de culture et à évaluer leurs retombées économiques et leur offre sur le marché – plus précisément en ce qui concerne le pavot, la gomme d'opium, la gomme d'opium sèche et la concentration de morphine dans la gomme d'opium. En outre, le Mexique a récemment mené à bien un autre projet de l'ONUDC, intitulé « Renforcement de la collecte de données sur les activités d'éradication », qui visait à doter le Gouvernement mexicain de capacités accrues pour surveiller les activités liées à l'éradication des cultures illicites et pour collecter et communiquer des informations à ce sujet au niveau national.

151. Au Nicaragua, il n'y a pas de cultures illicites importantes, et le pays n'est pas un pays producteur de drogues.

152. Au Pérou, le Ministère de l'intérieur dispose d'un système de surveillance permanente des zones de culture illicite qui, en coordination avec les autres institutions compétentes en matière de contrôle des drogues, détecte les nouvelles zones et établit des priorités dans les mesures d'éradication. Depuis 2021, la DEVIDA administre le « Pacte social citoyen », dans le cadre duquel des organisations locales se sont engagées à participer à la lutte contre la production, le trafic et la consommation de drogues illicites. Ce Pacte donne la priorité à un développement alternatif intégré et durable.

153. En Espagne, un plan national d'action contre la criminalité liée à la culture, à la production et au trafic de cannabis est en cours d'élaboration. Le projet María de la Guardia Civil vise à détecter les cultures illicites (principalement le cannabis) à l'aide de l'intelligence artificielle. Une collaboration est établie avec les compagnies d'électricité pour détecter des niveaux de consommation anormaux pouvant révéler la présence de ces cultures.

154. En République bolivarienne du Venezuela, la SUNAD mène des études scientifiques sur les tendances nationales en matière de drogues.

Recommandation 12

Les gouvernements devraient tirer le meilleur parti des structures et mécanismes de coopération régionale et internationale existants, notamment pour échanger des données d'expérience et des connaissances spécialisées sur les outils nationaux de surveillance, y compris en matière de surveillance des cultures illicites.

155. En Colombie, le Système intégré de surveillance des cultures illicites de l'ONUDC produit des données techniques et scientifiques sur l'évolution des cultures illicites. Le gouvernement national participe également à des forums régionaux et internationaux qui facilitent l'échange de données d'expérience, notamment dans le cadre de l'ONUDC, de la CICAD de l'OEA, du Marché commun du Sud, du dialogue de haut niveau entre l'Union européenne et la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes et de COPOLAD III.

156. Au Costa Rica, les opérations conjointes, la mise en commun des informations et la formation sur les drogues d'apparition récente, les modes opératoires et d'autres aspects présentant un intérêt pour la lutte contre les drogues illicites sont essentielles. Cependant, des informations supplémentaires sur la surveillance des cultures illicites et une coordination accrue dans ce domaine sont nécessaires.

157. En El Salvador, en 2020 et 2021, l'échange de données d'expérience et de connaissances techniques s'est limité à des discussions de groupe dans des applications de visioconférence.

158. Ayant reçu occasionnellement de la région des informations sur l'emplacement des zones de culture illicite et sur les résultats des opérations d'éradication des cultures illicites et des surfaces cultivées, le Guatemala considère qu'un renforcement de l'échange d'informations et de bonnes pratiques à cet égard serait bénéfique pour tous les pays concernés.

159. Le Guyana collabore en permanence avec les pays de la région sur cette question, principalement dans le cadre de programmes de mise en commun d'informations, de formation et d'échanges. Toutes les structures existantes sont utilisées et de nouveaux partenariats avec les pays partenaires de la région, principalement le Brésil et la Colombie, sont en train d'être établis.

160. Au Honduras, les moyens d'éducation et de formation sont en place pour tenir le personnel de la police informé sur des sujets tels que les nouvelles cultures, les itinéraires, l'étendue des surfaces cultivées et les méthodes d'éradication.

161. Le Mexique coopère avec plusieurs organisations et, en particulier, livre ses données d'expérience en matière de surveillance des cultures dans le cadre de sa participation au projet de l'ONUDC précité. Les chiffres officiels sont publiés dans les rapports annuels¹.

162. Bien que le Nicaragua ne se considère pas comme un pays producteur de drogues, il participe aux manifestations sur la question organisées par les organisations internationales spécialisées (notamment l'ONUDC, INTERPOL et l'OICS) pour l'échange de données d'expérience et de connaissances techniques sur

¹ Le rapport le plus récent s'intitule *México: Monitoreo de Plantíos de Amapola 2018–2019* et peut être consulté (en espagnol uniquement) à l'adresse www.unodc.org.

les outils de surveillance, y compris les outils permettant de surveiller les cultures et la production illicites.

163. En 2021 et 2022, le Pérou a organisé plusieurs réunions conjointes avec d'autres pays au cours desquelles des informations et des enseignements ont été échangés et des activités communes ont été coordonnées.

164. En Espagne, la surveillance des cultures illicites est centrée sur le cannabis et fait intervenir des moyens techniques terrestres et aériens ainsi que l'intelligence artificielle. Des inspections sont effectuées sur les cultures de chanvre industriel afin de détecter la présence de plantes à forte teneur en tétrahydrocannabinol.

165. La République bolivarienne du Venezuela a participé à la Conférence sur l'interopérabilité régionale de la surveillance et de la sécurité de l'espace aérien, une initiative internationale dirigée par le Ministère mexicain de la défense nationale. L'opération virtuelle menée le 6 juin 2022, Camazot 2022, a donné d'excellents résultats sur le plan de la coordination de la surveillance aérienne des vols illégaux. La République bolivarienne du Venezuela a également mis en place un système d'alerte précoce sur le trafic de drogues par voie maritime, et activé à cet égard le système international de notification des incidents.

Recommandation 13

La communauté internationale devrait apporter son soutien aux efforts déployés contre la culture, la production et le commerce illicites ainsi qu'à la mise en place de mécanismes nationaux de surveillance, en fournissant un appui technique spécialisé et des ressources financières.

166. En Colombie, dans le cadre d'une coopération triangulaire établie avec l'Allemagne et le Pérou, des ressources financières sont gérées par l'intermédiaire de l'Agence allemande de coopération internationale pour financer une assistance technique destinée à promouvoir l'utilisation de la forêt comme d'un actif productif, afin de protéger les zones naturelles et de réduire les zones de cultures illicites. Dans le cadre de cette coopération tripartite, un nouveau projet prévoyant des solutions globales et conjointes au problème commun des cultures illicites dans les zones nationales protégées et les zones tampons de la Colombie et du Pérou a été approuvé, son objectif étant de renforcer les capacités dont sont dotés les pays pour définir les critères de sélection des zones stratégiques nécessitant une intervention globale, surveiller les zones de gestion spéciale (parcs nationaux touchés par les cultures illicites) et caractériser les conditions sociales et environnementales des familles rurales se livrant aux cultures illicites.

167. Le Costa Rica travaille en étroite collaboration avec le Gouvernement des États-Unis, qui fournit un appui technique spécialisé et des ressources financières pour lutter contre la culture, la production et le trafic illicites. Il est important d'établir des accords de coopération similaires avec d'autres pays de destination. Les gouvernements colombien et panaméen se sont associés à ces initiatives. La culture de la coca n'a pas encore été détectée au Costa Rica, mais la culture du cannabis existe dans les régions montagneuses. Le Costa Rica est disposé à recevoir des conseils techniques et une formation pour créer des mécanismes nationaux de surveillance des cultures illicites.

168. En El Salvador, la Division de la lutte contre les stupéfiants de la Police nationale civile bénéficie de l'appui d'organisations internationales tels que l'ONUDC et l'Union européenne, qui est axé sur la mise en commun de données d'expérience et l'analyse des politiques et des stratégies de réduction de l'offre de drogues.

169. La France contribue au financement de projets de développement alternatif portés par l'ONUDC et participe au programme El PACCTO.

170. Le Guatemala reçoit, dans le cadre de la coopération internationale, un appui pour la conduite de campagnes d'éradication des cultures illicites et des projets de

développement alternatif qui les accompagnent. De même, il lui serait extrêmement utile de bénéficier d'un soutien international et d'une assistance technique pour la cartographie des cultures illicites à l'aide d'images satellites, et de disposer de drones à longue portée, de dispositifs GPS et de téléphones satellitaires, entre autres équipements.

171. Le Guyana s'est engagé de manière proactive dans la lutte contre la culture, la production et le trafic illicites et dans la mise en place de mécanismes de surveillance nationaux. Cette initiative, qui vise à donner aux agriculteurs la possibilité de gagner un revenu licite durable, pourrait contribuer à la réduction des cultures illicites. L'assistance des autres pays est la bienvenue : en mettant en commun leurs données d'expérience, ils peuvent guider le Guyana dans sa démarche.

172. Le Honduras a reçu une assistance de la communauté internationale sous forme de technologie et de formation du personnel de la Police.

173. Au Mexique, la coopération internationale est d'une importance capitale dans la lutte contre la culture et la production illicites, comme le montre la coopération avec l'ONUDC mentionnée plus haut.

174. Au Pérou, en collaboration avec toutes les autres institutions chargées de la lutte contre les stupéfiants, la DEVIDA renforce les mécanismes de surveillance et de contrôle dans le cadre de la coopération internationale, notamment en participant aux activités du programme CRIMJUST (ONUDC), de SEACOP, de COPOLAD, du groupe d'experts de la CICAD sur le trafic de drogues par voie maritime et du Programme de contrôle des conteneurs (ONUDC et Organisation mondiale des douanes).

175. L'Espagne participe au European Clearing Board for Innovation, un forum associé à Europol dont l'objectif est de mettre en relation les experts techniques et les enquêteurs afin de trouver des solutions technologiques qui répondent aux besoins de ces derniers.

176. En République bolivarienne du Venezuela, dans le cadre de la relance du programme de coopération pour l'Amérique latine COPOLAD, les sessions de travail qui ont repris ont porté sur la mise en œuvre de programmes de développement alternatif durable. À cette occasion, la République bolivarienne du Venezuela a participé à trois réunions virtuelles au cours desquelles les participants ont expliqué leurs plans d'action respectifs et examiné les conséquences environnementales des cultures illicites au niveau local.
